



Congés Intempéries BTP – Caisse du Sud-Ouest

Antenne TOULOUSE : 7 avenue Jean Gonord - CS 5833 - 31505 TOULOUSE Cedex 5
Téléphone accueil : 0820 200 140, entreprises : 0820 200 110, salariés : 0820 200 120
E-mail : conges@cibtp-sud-ouest.fr - Site internet : www.cibtp-sud-ouest.fr

**ATTESTATION ACCIDENT DU TRAVAIL OU TRAJET OU MALADIE PROFESSIONNELLE
À ÉTABLIR PAR L'EMPLOYEUR ET A JOINDRE AU CERTIFICAT DE CONGÉS**

L'employeur, soussigné atteste que le salarié :

Nom : Prénom :

N° de Sécurité Sociale :

a été arrêté entre le 1^{er} avril et le 31 mars pendant une période ininterrompue

du au .

POUR : Cocher la case correspondant à la nature de l'arrêt.

Accident du travail Accident de trajet Maladie Professionnelle

Rechute d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle antérieur survenu le : /

Cet arrêt lui a occasionné une perte de heures ou mois de travail et de € de salaire brut correspondant.

Il est rappelé qu'en aucun cas, cette période ne doit comprendre le temps où le salarié aurait été en congés.

La responsabilité de l'employeur est engagée en cas d'attestation erronée.

IMPORTANT : Joindre également une attestation de la Sécurité Sociale précisant la nature de cet arrêt.

Fait à, le/...../.....
Signature et cachet de l'entreprise

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la caisse dans le but d'assurer la gestion des régimes congés payés et intempéries, et sont susceptibles d'être transmises à l'Union des Caisses de France. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à l'égard des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer à l'adresse de la caisse. Afin de faciliter vos démarches et de mieux gérer vos droits, la caisse communique au Répertoire National Commun de la Protection Sociale des informations vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès à ces informations auprès de la CNAV et d'un droit de rectification auprès de la caisse.



Congés Intempéries BTP – Caisse du Sud-Ouest

Antenne TOULOUSE : 7 avenue Jean Gonord - CS 5833 - 31505 TOULOUSE Cedex 5
Téléphone accueil : 0820 200 140, entreprises : 0820 200 110, salariés : 0820 200 120
E-mail : conges@cibtp-sud-ouest.fr - Site internet : www.cibtp-sud-ouest.fr

**ATTESTATION MATERNITÉ OU PATERNITÉ
À ÉTABLIR PAR L'EMPLOYEUR ET A JOINDRE AU CERTIFICAT DE CONGÉS**

L'employeur, soussigné atteste que le salarié :

Nom : Prénom :

N° de Sécurité Sociale :

a entre le 1^{er} avril et le 31 mars interrompu son travail pour cause de MATERNITÉ ou PATERNITÉ

pendant la période du au .

Cet arrêt lui a occasionné une perte de heures ou mois de travail et de € de salaire brut correspondant.

Il est rappelé que :

- doit entrer dans le cadre du congé de maternité légalement prévu, soit 16, 18, 26 ou 28 semaines (selon le nombre d'enfants),
- ne doit comprendre en aucun cas le temps où l'employé(e) aurait été en congé,
- la responsabilité de l'employeur est engagée en cas d'attestation erronée.

Fait à, le/...../.....
Signature et cachet de l'entreprise

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la caisse dans le but d'assurer la gestion des régimes congés payés et intempéries, et sont susceptibles d'être transmises à l'Union des Caisses de France. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à l'égard des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer à l'adresse de la caisse. Afin de faciliter vos démarches et de mieux gérer vos droits, la caisse communique au Répertoire National Commun de la Protection Sociale des informations vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès à ces informations auprès de la CNAV et d'un droit de rectification auprès de la caisse.